

Art de l'asphalte Europe

Lignes directrices en matière de subventions, éligibilité et formulaire de demande

Le programme de subventions de l'initiative Art de l'asphalte est conçu pour financer l'art visuel sur les routes, les espaces piétons et les infrastructures publiques dans des villes. En général, les projets sont des peintures murales, organisées conjointement entre les municipalités et les communautés locales et dont les objectifs principaux sont les suivants :

- Améliorer la sécurité des rues et des piétons
- Revitaliser et activer les espaces publics sous-utilisés
- Promouvoir la collaboration et l'engagement civique au sein des communautés locales

Une tournée européenne de l'initiative Art de l'asphalte a été annoncée en avril 2022. Le programme accordera à 20 villes européennes, des subventions susceptibles d'atteindre 25 000 dollars chacune, ainsi qu'une assistance technique sur demande de l'Agenzia Mobilità Ambiente e Territorio (AMAT) de la ville de Milan. Les villes gagnantes devraient être annoncées en octobre 2022 pour les projets mis en place au cours de l'année civile 2023.

Veillez consulter nos [projets](#) actuellement financés ainsi que le [Guide de l'art de l'asphalte](#) de Bloomberg Associates pour vous inspirer de projets similaires mis en oeuvre dans des villes du monde entier. Le guide comprend des conseils détaillés et les bonnes pratiques pour la mise en oeuvre de projets similaires, avec des conseils pour économiser du temps et de l'argent à chaque étape du projet, de la sélection du site à la mise en oeuvre et à l'entretien.

Candidats éligibles

Ce programme de subventions est ouvert à toutes les villes du continent européen comptant au moins 100 000 habitants dans la division administrative de la ville. Si les rues d'une ville sont sous la juridiction d'une subdivision d'une municipalité éligible (par ex., un arrondissement, un district, etc.), cette subdivision pourrait être éligible si elle a une population d'au moins 100 000 habitants. Chaque ville ne peut soumettre qu'une seule demande ; plusieurs demandes venant d'une même ville ne seront pas prises en compte. Veuillez contacter arts@bloomberg.org pour toute question concernant l'éligibilité et visitez le lien [Submittable](#) pour l'assistance technique.

L'équipe de projet peut inclure divers partenaires dont des organismes gouvernementaux de la ville, des organisations communautaires ou artistiques à but non lucratif, et/ou des artistes ou consultants individuels. L'équipe de projet doit comprendre un principal organisme municipal, qui est le principal organisme gouvernemental chargé de superviser le projet (par ex., le ministère des transports, les affaires culturelles ou tout autre organisme approprié). Si l'organisme municipal principal n'est pas l'organisme gouvernemental ayant compétence sur les rues de la ville, cet organisme doit faire partie de l'équipe de projet.

Si l'organisme municipal n'est pas en mesure de recevoir directement des fonds philanthropiques, l'équipe de projet doit inclure un agent financier, c'est-à-dire une organisation caritative ou gouvernementale qui est en mesure de recevoir les fonds de la subvention et d'être responsable de la gestion de la distribution et des achats requis.

En outre, chaque demande devra identifier l'entité ou la personne responsable de la gestion du projet (coordination et mise en oeuvre au jour le jour) et celle responsable de la direction artistique (sélection de l'artiste/design, etc.). Nous comprenons que chaque équipe de projet est unique. Veuillez donc faire de votre mieux pour représenter la composition de votre équipe.

Note sur la langue : De nombreuses ressources sont principalement disponibles en anglais, mais des services de traduction seront fournis au besoin.

Projets éligibles

Site

Chaque demande devra comporter un site identifié pour le projet Art de l'asphalte proposé (ou des sites, si plusieurs sont réalisables dans la limite du budget). Les sites admissibles doivent se trouver sur ou à proximité de routes actives, et peuvent comprendre des passages pour piétons, des carrefours, des voies de circulation/stationnement, des places publiques, des trottoirs ou des infrastructures de transport telles que des glissières de sécurité, des passages souterrains d'autoroute ou des boîtes de services publics. Les sites peuvent être situés et gérés par une ou plusieurs juridictions (ville, province/État/région, service public, autorité de transport, etc.), mais ils doivent se trouver en grande partie ou entièrement sur une propriété publique et être entièrement ouverts au public. Voir page 71 dans le [Guide Art de l'asphalte](#) pour les considérations relatives à la sélection d'un site.

Durée

Les projets proposés peuvent être temporaires (par ex., une application unique de l'œuvre d'art avec des plans pour décaper éventuellement la peinture décolorée) ou ils peuvent être à plus long terme avec des plans de réparation/application ou un aménagement d'installations permanentes prévu/proposé. Tous les projets doivent inclure un plan approprié pour l'entretien de l'œuvre d'art pendant son temps de réalisation. Les projets dont la date de fin est définie doivent inclure un plan de décapage.

Objectifs et mesures

Un élément essentiel de l'initiative Art de l'asphalte consiste à identifier les objectifs prioritaires de chaque projet et d'élaborer un plan de collecte de mesures permettant de déterminer dans quelle mesure le projet atteint ces objectifs. Les objectifs et les mesures peuvent varier d'un projet à l'autre.

Budget

Chaque demande doit inclure une proposition de budget décrivant la façon dont la subvention sera dépensée. Les propositions compétitives devront contenir un soutien en nature de la part de la municipalité (par ex., l'obtention du permis, le repavage, l'installation de jardinières ou de glissières de sécurité, ou l'entretien à long terme). Les propositions peuvent également faire appel à des fonds supplémentaires ou à un soutien en nature provenant de sources extérieures, le cas échéant.

Contenu

Les projets financés ne peuvent comporter des scènes obscènes, des discours haineux, des messages politiques, du contenu religieux, des publicités commerciales, ni représenter des activités illégales.

Critères de sélection

Les propositions compétitives devraient clairement démontrer :

Impact

- Le projet aborde un défi pertinent et significatif auquel est confronté le site identifié, le quartier environnant ou la ville (par ex., la sécurité routière, l'espace public sous-utilisé, le délabrement du quartier, etc.)

Bloomberg Philanthropies

- Les caractéristiques du site choisi (par ex., la disposition physique, le volume de circulation ou de piétons, le contexte du quartier) sont telles qu'une intervention de cette nature a de fortes chances de réussir.
- L'intervention proposée est cohérente avec le(s) objectif(s) énoncé(s) du projet et des mesures appropriées sont prévues pour en déterminer le succès.
- Le projet proposé bénéficie clairement à la communauté locale et implique les résidents/parties prenantes dans sa planification, son développement et/ou son exécution.

Viabilité

- L'équipe et les partenaires du projet ont l'autorité et l'expertise nécessaires pour superviser un projet de cette nature.
- Le projet bénéficie du soutien des parties prenantes de la ville et de la communauté, par le biais d'un soutien existant ou d'un plan de sensibilisation/engagement réfléchi.
- Le budget, le calendrier et le plan d'entretien proposés sont réalistes et témoignent d'un soutien notable en nature de la ville.

Qualité et intérêt visuel

- Le processus de sélection de l'artiste et de développement du design est bien défini et approprié pour le projet proposé, et sera supervisé par une personne possédant l'expertise appropriée.
- Si l'artiste a déjà été sélectionné, ce dernier a fait preuve d'un talent créatif et a su démontrer qu'il était capable de développer un design visuellement convaincant.
- La surface à peindre est en bon état ou il existe un plan raisonnable pour la repaver ou la traiter de manière à ce qu'elle soit réceptive aux matériaux choisis.

Coordonnées

Veillez adresser vos questions à arts@bloomberg.org et visitez le lien [Submittable](#) pour obtenir une assistance technique.

Formulaire de candidature pour l'initiative Art de l'asphalte — Villes européennes

Une fois que vous avez entamé le remplissage d'un formulaire de candidature, vous pouvez le sauvegarder à tout moment et continuer à travailler dessus plus tard. Si vous êtes le propriétaire du formulaire de candidature (c'est-à-dire la personne qui l'a initié), vous pouvez inviter d'autres membres de votre équipe à y collaborer en cliquant sur « Inviter des collaborateurs » ci-dessus. Pour plus d'informations sur le travail avec des collaborateurs dans Submittable (Prêt à être soumis), cliquez [ici](#). Notez que seul le propriétaire du formulaire est en mesure d'appuyer sur Envoyer.

Ce programme de subventions est ouvert à toutes les villes du continent européen comptant au moins 100 000 habitants dans la division administrative de la ville. Si les rues d'une ville sont sous la juridiction d'une subdivision d'une municipalité éligible (par ex., un arrondissement, un district, etc.), cette subdivision pourrait être éligible si elle a une population d'au moins 100 000 habitants. Une seule demande par ville sera acceptée. Veuillez contacter arts@bloomberg.org pour toute question sur l'éligibilité et visitez [Submittable](#) pour obtenir une assistance technique

1. Nom de la ville*

2. Pays*

Les villes candidates devraient être situées dans un pays du continent européen.

3. Population de la ville*

La population devrait être supérieure ou égale à 100 000 habitants.

4. Maire actuel ou responsable élu de la ville*

5. Date de fin du mandat actuel du maire ou du responsable élu de la ville*

ÉQUIPE DE PROJET

6. Équipe de projet*

Énumérez toutes les entités qui seront des membres actifs de l'équipe de projet (par ex, un organisme municipal, une organisation communautaire ou artistique à but non lucratif, ou un artiste ou consultant individuel). Nous comprenons que chaque équipe de projet est unique. Veuillez donc faire de votre mieux pour représenter la composition de votre équipe. Remarque : L'organisme ou l'entité gouvernementale ayant compétence sur les rues de la ville (par ex., le ministère de la Mobilité et des Travaux publics) devrait faire partie de l'équipe de projet.

7. Organisme principal de la ville*

Identifiez l'organisme principal de la ville, qui est l'agence ou le service gouvernemental principal chargé de superviser le projet (par ex., le ministère des Transports, le ministère des Affaires culturelles).

8. Agent financier (le cas échéant)

Si la ville ne peut recevoir directement des fonds philanthropiques, identifiez une organisation caritative ou gouvernementale capable de recevoir des fonds de subventions.

9. Contact principal*

Prénom

Nom de famille

10. Titre et affiliation du contact principal*

11. Adresse électronique du contact principal*

12. Numéro de téléphone du contact principal*

APERÇU DU PROJET ART DE L'ASPHALTE

Fournissez un titre et un résumé de votre projet d'art de l'asphalte.

13. Titre du projet*

Limite : 20 mots

Choisissez un titre succinct pour votre projet d'art de l'asphalte (par ex., Nouvelle place piétonne du centre-ville)

14. Résumé du projet*

Limite : 200 mots

Donnez un bref aperçu de votre projet Art de l'asphalte proposé. Décrivez l'intervention du design et dans quelle mesure vous pensez qu'elle aura un impact sur le site, ses utilisateurs et/ou la communauté dans son ensemble. Soyez précis quant à l'endroit où l'œuvre d'art sera physiquement placée sur le site ; vous pouvez vous référer à la carte ou aux photos jointes, au besoin.

15. Gestion du projet*

Identifiez la personne, le groupe ou l'organisme qui sera le principal responsable de la gestion du projet.

Décrivez brièvement la façon dont ils seront impliqués et leur formation ou expérience pertinente. Vous pouvez faire référence à la liste de votre équipe de projet ci-dessus, au besoin.

INFORMATIONS SUR LE SITE

Fournissez les informations suivantes sur le(s) site(s) proposé(s), leurs conditions existantes et les raisons pour lesquelles vous l'/les avez choisi(s).

16. Catégorie de site*

- Passage pour piétons et/ou carrefour
- Voies de circulation et/ou de stationnement
- Place publique/espace piéton
- Autre (veuillez préciser)

Choisissez la catégorie qui définit le mieux le site que vous proposez.

17. Description du site*

Limite : 200 mots

Fournissez une description du/des site(s) proposé(s), y compris les raisons pour lesquelles vous l'/les avez choisi(s). Incluez des informations sur la disposition et les caractéristiques physiques, les conditions actuelles du site, le volume général de la circulation des véhicules et/ou des piétons, le contexte du quartier r/de la communauté et tout effort existant de revitalisation sur ce site.

18. Emplacement du site*

Limite : 100 mots

Indiquez l'adresse de la rue ou le carrefour du site du projet proposé. Soyez précis quant à l'emplacement de votre projet, notamment en ce qui concerne l'adresse et/ou les carrefours, ainsi que la latitude/longitude ou les coordonnées GPS, si possible. Si votre projet comporte plusieurs sites, veuillez les indiquer sur une ligne distincte.

19. Propriétaire du site*

Limite : 100 mots

Identifiez le propriétaire du site. S'il appartient à la municipalité, veuillez indiquer l'organisme gouvernemental spécifique qui est responsable de la gestion et de l'entretien de ce site. Si votre projet comporte plusieurs sites/propriétaires, veuillez indiquer chaque propriétaire sur une ligne distincte.

OBJECTIFS ET MESURES

Un élément essentiel de l'initiative Art de l'asphalte consiste à identifier les objectifs prioritaires du projet et d'élaborer un plan de collecte de mesures permettant de déterminer dans quelle mesure le projet atteint ces objectifs. Nous sommes conscients que les objectifs et les mesures pourraient varier d'un projet à l'autre, mais nous vous prions de remplir les informations ci-dessous au mieux de vos capacités.

20. Objectif prioritaire du projet*

Améliorer la sécurité des rues et des piétons, ainsi que la mobilité

Revitaliser et activer les espaces publics sous-utilisés

Promouvoir la collaboration et l'engagement civique au sein des communautés locales

Autre (veuillez préciser)

Sélectionnez l'objectif le plus prioritaire pour votre projet proposé.

21. Mesures

En fonction de(s) « l' » objectifs de votre projet, sélectionnez 5 à 10 mesures dans les listes ci-dessous que vous suivrez pour déterminer si le projet a atteint ses objectifs. Pensez aux principaux résultats que vous espérez obtenir à la fin du projet.

Exemples

- La vitesse moyenne de la circulation au carrefour a diminué de [%].
- Le pourcentage de piétons qui déclarent se sentir en sécurité au carrefour est passé de [%] à [%].
- Au cours de sa première année, la nouvelle place publique a accueilli [#] événements communautaires avec un total de [#] participants.
- Les commerces adjacents au site du projet ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de [%].

Veuillez sélectionner un total de 5 à 10 paramètres dans les trois listes ci-dessous. ***Si l'une des listes ne s'applique pas à votre projet, vous pouvez sélectionner « S.O. » pour cette liste particulière.***

Mesures : Sécurité et mobilité*

- Changement de la vitesse des véhicules
- Changement dans le nombre de véhicules
- Changement dans le respect des barres d'arrêt et/ou l'arrêt complet par les conducteurs
- Changement dans les accidents
- Changement dans les accidents évités de justesse

Bloomberg Philanthropies

- Changement dans le nombre de blessures
- Changement dans la part modale des visiteurs
- Changement dans le nombre de cyclistes
- Nombre de passages pour piétons nouveaux ou améliorés
- Raccourcissement des passages piétons (distance et/ou temps de traversée)
- Changement dans la perception de la sécurité (circulation et/ou personnelle)
- Nombre de voies réaménagées
- Changement dans les temps d'attente aux passages piétons
- Aucune mesure de sécurité et de mobilité

Sélectionnez les mesures de sécurité et de mobilité que vous vous proposez d'utiliser pour déterminer le succès de votre projet en fonction de vos objectifs.

Si l'une des listes ne s'applique pas à votre projet, vous pouvez sélectionner « S.O. » pour cette liste particulière.

Mesures : Espace public*

- Changement dans le nombre d'événements
- Changement dans la diversité des visiteurs (géographique, raciale, etc.)
- Changement dans l'activité commerciale de la zone (données sur les taxes de vente, enquêtes, etc.)
- Changement dans les investissements publics/privés ou leur utilisation dans la zone (réduction de la vacance, nouveaux baux, etc.)
- Changement dans le nombre de piétons/visiteurs (enquêtes, comptages, etc.)
- Changement dans la durée des visites
- Changement dans la fréquence des visites
- Changement dans la perception positive du site
- Changement dans le nombre de plaintes concernant le site
- Espace piéton nouveau ou amélioré
- Mètres carrés d'œuvres d'art
- Aucune mesure de l'espace public

Sélectionnez les mesures de l'espace public que vous vous proposez d'utiliser pour déterminer le succès de votre projet en fonction de vos objectifs.

Si l'une des listes ne s'applique pas à votre projet, vous pouvez sélectionner « S.O. » pour cette liste particulière.

Mesures : Engagement communautaire*

- Nombre d'œuvres d'art
- Nombre de personnes ayant participé à des événements de sensibilisation
- Nombre d'enfants/étudiants engagés
- Nombre de personnes interrogées
- Nombre de personnes ayant voté par rapport aux propositions des artistes
- Pourcentage d'approbation/satisfaction du projet (enquête)
- Nombre de nouveaux projets inspirés
- Nombre de propositions d'artistes
- Nombre d'artistes engagés
- Nombre de bénévoles
- Nombre d'événements bénévoles
- Nombre d'événements de sensibilisation
- Nombre d'entreprises engagées/interrogées

Bloomberg Philanthropies

- Impact économique sur les entreprises voisines
- Nombre de mentions dans la presse/les médias
- Nombre d'interactions avec les médias sociaux
- Nombre d'organisations/organismes partenaires engagés
- Changement dans la perception/la prise de conscience des facteurs spécifiques au projet (justice raciale, identité communautaire, police, durabilité, transport public, etc.)
- Montant du financement des partenaires
- Aucune mesure de l'engagement communautaire

Sélectionnez les mesures d'engagement communautaire que vous vous proposez d'utiliser pour déterminer le succès de votre projet en fonction de vos objectifs.

Si l'une des listes ne s'applique pas à votre projet, vous pouvez sélectionner « S.O. » pour cette liste particulière.

Autres mesures

Limite : 100 mots

Indiquez toute mesure supplémentaire non incluse ci-dessus que vous vous proposez de suivre pour déterminer le succès de votre projet en fonction de vos objectifs.

Plan de collecte des mesures*

Limite : 100 mots

Expliquez votre plan de collecte des mesures ci-dessus, avant (base de référence) et après la mise en œuvre du projet. (par ex., nombre de véhicules, enquêtes communautaires, etc.)

DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES

22. Durée de l'œuvre d'art*

Demande d'œuvre d'art unique, durée prévue : <1 an

Application d'une seule œuvre d'art, durée prévue : >1 an

Permanente/semi-permanente avec réparation/réapplication de l'œuvre d'art

Permanente/semi-permanente avec aménagement d'installations prévu ou proposé

Précisez la durée de vie prévue de l'œuvre d'art après sa mise en œuvre.

23. Calendrier*

Limite : 100 mots

Fournissez une estimation du délai de réalisation de votre projet, y compris la sélection de l'artiste, le développement du design, les autorisations, l'installation, les événements communautaires et la date de décapage (le cas échéant). Veuillez indiquer des mois précis si possible. *Remarque : Les subventions devraient être annoncées en octobre 2022, et les projets financés devraient être mis en œuvre d'ici décembre 2023.*

24. Sélection de l'artiste/du design*

Limite : 100 mots

Décrivez brièvement votre processus de développement d'un design pour le projet Art de l'Asphalte, y compris la sélection d'un artiste/concepteur et quels seront les critères de sélection. Si un artiste a déjà été choisi, décrivez comment il a été choisi et comment il développera le design.

25. Direction artistique*

Identifiez la personne, le groupe ou l'organisme qui sera le principal responsable de la direction artistique. Décrivez brièvement la façon dont ils seront impliqués et leur formation ou expérience pertinente. Vous pouvez faire référence à la liste de votre équipe de projet ci-dessus, au besoin

26. Engagement communautaire*

Limite : 100 mots

Décrivez brièvement comment vous prévoyez d'impliquer les communautés des quartiers environnants pendant la planification, le développement et/ou la mise en œuvre du projet (dans la mesure où les restrictions sanitaires en cas de pandémie le permettront). Le cas échéant, énumérez brièvement les programmations que vous coordonnerez une fois le projet mis en œuvre, qu'elles soient menées par la ville ou en partenariat avec d'autres entités.

27. Matériaux et entretien*

Limite : 100 mots

Précisez les matériaux que vous envisagez d'utiliser dans le cadre de votre projet Art de l'asphalte et décrivez brièvement vos plans et considérations en ce qui concerne l'entretien, la réparation et/ou la désinstallation du site.

BUDGET

28. Demande à Bloomberg Philanthropies*

Le montant ne devrait pas dépasser 25 000 dollars américains. Vous pouvez utiliser un convertisseur de devises tel que [celui-ci](#) pour convertir les coûts de votre devise locale en dollar américain.

Décrivez le budget que vous prévoyez pour l'ensemble du projet. Si le projet dépasse le montant que vous demandez à Bloomberg Philanthropies, reportez-vous à la question suivante concernant les sources de financement supplémentaires.

Exemples de dépenses

- **Conception** : honoraires des artistes, plan du site, plan de contrôle de la circulation, etc.
- **Main-d'œuvre** : gestion du projet, organisation des bénévoles, sensibilisation de la communauté, collecte de données, installation, etc.
- **Fournitures** : matériel de peinture, bornes de délimitation, ruban réfléchissant, matériel de marketing et de sensibilisation, fournitures pour la collecte de données, etc.
- **Coûts indirects** : dépenses administratives ou liées aux installations qui ne sont pas directement liées au projet (par ex., ensemble de direction, assurance, loyer, services publics, etc.). *Veillez noter que Bloomberg Philanthropies ne couvre pas les coûts indirects qui dépassent de 15 % les coûts directs.*
- **Autres** : frais d'événements, frais de permis, tout autre coût non mentionné ci-dessus

29. Dépenses liées au projet*

Catégorie	Détails (veuillez en fournir)	Montant (\$)	% du total
-----------	-------------------------------	--------------	------------

Conception			
Main-d'œuvre			
Fournitures			
Coûts indirects			
Autre			
Total			

30. Description supplémentaire du budget (le cas échéant)

Limite : 100 mots

Veillez utiliser cet espace pour inclure tout détail supplémentaire concernant le budget de votre projet ou des dépenses spécifiques, au besoin.

31. Autres sources de financement (le cas échéant)

Limite : 100 mots

Si le budget de votre projet dépasse 25 000 dollars américains énumérez les autres sources de soutien financier prévues ou confirmées. N'incluez pas ici les sources en nature.

32. Soutien en nature*

Limite : 100 mots

Fournissez une brève description de tout soutien donné ou en nature de la municipalité (par ex. [par ex., l'obtention du permis, le repavage, l'installation de jardinières ou de glissières de sécurité, ou l'entretien à long terme]. Vous pouvez également préciser toute contribution en nature provenant de sources extérieures, le cas échéant.

PIÈCES JOINTES

33. Plan du site*

Sélectionnez le fichier

Télécharger un fichier. Aucun fichier n'a encore été joint.

Types de fichiers acceptables : .doc, .docx, .pdf, .jpg, .jpeg, .png

Joignez une carte d'une page (une capture d'écran de la vue satellitaire de Google Maps est suffisante) indiquant clairement l'emplacement, les limites et l'échelle du ou des sites proposés, ainsi que le contexte des environs immédiats. Si possible, veuillez représenter l'endroit exact où l'œuvre d'art en asphalte sera mise en œuvre sur le site.

34. Photos du site*

Sélectionnez le fichier

Sélectionnez jusqu'à 4 fichiers à joindre. Aucun fichier n'a encore été joint. Vous pourriez ajouter 4 fichiers supplémentaires.

Types de fichiers acceptables : .doc, .docx, .pdf, .jpg, .jpeg, .png

Joignez jusqu'à quatre (4) images du ou des sites du projet dans leur état actuel.

35. Lettre du propriétaire du site*

Sélectionnez le fichier

Télécharger un fichier. Aucun fichier n'a encore été joint.

Types de fichiers acceptables : .doc, .docx, .pdf, .jpg, .jpeg, .png

Si le site appartient à la municipalité, soumettez une lettre d'affirmation de compétence signée par le représentant du gouvernement autorisé. Si le site appartient à une autre entité ou est en copropriété, soumettez une lettre signée par tous les propriétaires du site indiquant qu'ils acceptent que le site soit utilisé pour le projet.

36. Échantillons de travaux de l'artiste (le cas échéant)

Sélectionnez le fichier

Sélectionnez jusqu'à 4 fichiers à joindre. Aucun fichier n'a encore été joint. Vous pourriez ajouter 4 fichiers supplémentaires.

Types de fichiers acceptables : .doc, .docx, .pdf, .jpg, .jpeg, .png

Si le ou les artistes principaux ont été choisis, joignez jusqu'à quatre (4) échantillons de travaux (intérêt particulier pour les œuvres d'art publiques).

Veillez relire et finaliser vos réponses avant de cliquer sur « Envoyer ». Seul le propriétaire du formulaire (c'est-à-dire la personne qui l'a initié) est en mesure d'appuyer sur « Envoyer ».

En soumettant mes informations, j'accepte la [politique de confidentialité](#).

[Enregistrer le projet](#)

[Envoyer](#)